

## ANNEXE 2 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

**Appel à projet relatif à la création de 20 places  
en Petites Unités de Vie pour personnes âgées,  
dont 8 places d'accueil temporaire ou de répit,  
sur le territoire de Mayotte.**

**Dossier à envoyer ou à déposer avant le 21 avril 2021**

Thèmes	Critères	Note	Total de points
<b>Qualité et cohérence du projet</b>	Modalités de mise en œuvre des Petites Unités de Vie.	/10	<b>/60</b>
	Modalités de suivi et d'évaluation de la prise en charge.	/10	
	Modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'accompagnement et de soins.	/10	
	Adaptation du projet au public et garantie des droits des usagers.	/10	
	Cohérence des effectifs, de la qualification et de formation des personnels adaptés au public (plan de formation, analyse des pratiques, composition de l'équipe...).	/10	
	Modalités de coordination avec les partenaires institutionnels et tout autre partenaire visant à assurer l'offre d'accompagnement, à l'inscrire dans son environnement (qualité de formalisation de partenariats).	/10	
<b>Compétence et expérience du candidat</b>	Connaissance du champ de la prise en charge du public accueilli et des textes réglementaires.	/10	<b>/10</b>
<b>Efficience médico-économique du projet</b>	Capacité financière du candidat à porter le projet.	/10	<b>/30</b>
	Cohérence et analyse du budget.	/10	
	Respect du cahier des charges et des coûts plafonds.	/10	
<b>Total</b>		<b>/100</b>	<b>/100</b>

Le classement des projets sera réalisé en fonction du nombre total des points obtenus au vu de la note attribuée à chaque critère.

Fait à Mamoudzou, le

06 JAN. 2021

Issa ISSA ABDOU

1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Départemental de Mayotte  
 Conseiller départemental de Dombeni

Le Président du  
 Conseil Départemental de  
 Mayotte

La Directrice Générale de  
 L'Agence Régionale de Santé de  
 Mayotte

**Dominique VOYNET**  
 Directrice Générale de l'Agence  
 Régionale de Santé de Mayotte